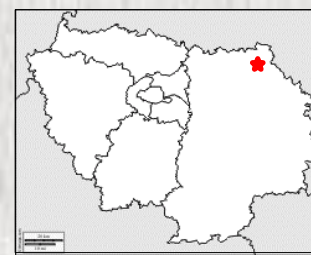


En traversant le Clignon

Le Clignon est le seul affluent de la rive gauche de l'Ourcq. La vallée du Clignon est un lieu intimiste avec ses versants peu éloignés et parfois abrupts. Le fond de celle-ci est parfois assez large pour déployer un ruban de marais, prairie et peupleraies.

Le Clignon a été canalisé vers 1840 pour alimenter le canal de l'Ourcq et permettre la navigation. Ce canal de dérivation « en digue » franchit l'Ourcq par un très beau pont-canal à trois arches. Son gabarit permet le passage des « flûtes d'Ourcq », embarcations longues et étroites. Il est l'œuvre d'Emile Vuigner, ingénieur de la Compagnie des Canaux, très inspiré par les canaux anglais et écossais.



Voir carte IGN n° 2513 OT Meaux vallée de l'Ourcq.

Départ : Crouy-sur-Ourcq, parking place de la gare.
GPS : Lat. Long. : 49.09128 / 3.06357
UTM 31UT 0504644 5437604

Accès par la D 405 (direction Soisson) et D94 (à May-en-Multien)

Informations pratiques :

Parking place de la gare - Restaurant -

Charte du randonneur

- Ne vous écarter pas des chemins balisés.
- En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
- Respectez la nature et la propriété privée.
- N'abandonnez pas de déchets.
- Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
- Refermez barrières et clôtures après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin.

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77) avec le concours de l'Office du Tourisme du Pays de l'Ourcq.

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

www.randonnee-77.com



Photo : libellule ©OT du Pays de l'Ourcq.



Crouy-sur-Ourcq Le Marais du Négando



Photo : Le marais du Négando ©OT du Pays de l'Ourcq.

Dépaysement garanti pour les adeptes d'une nature encore sauvage dans la traversée du bois de la Garenne et du marais du Négando.

CODERANDO 77
Quartier Henri IV - Place d'Armes
77300 FONTAINEBLEAU
01 60 39 60 69 - www.randonnee-77.com -



Mise à jour - Juillet 2018 -



12,5 km



3 h 00



Jaune



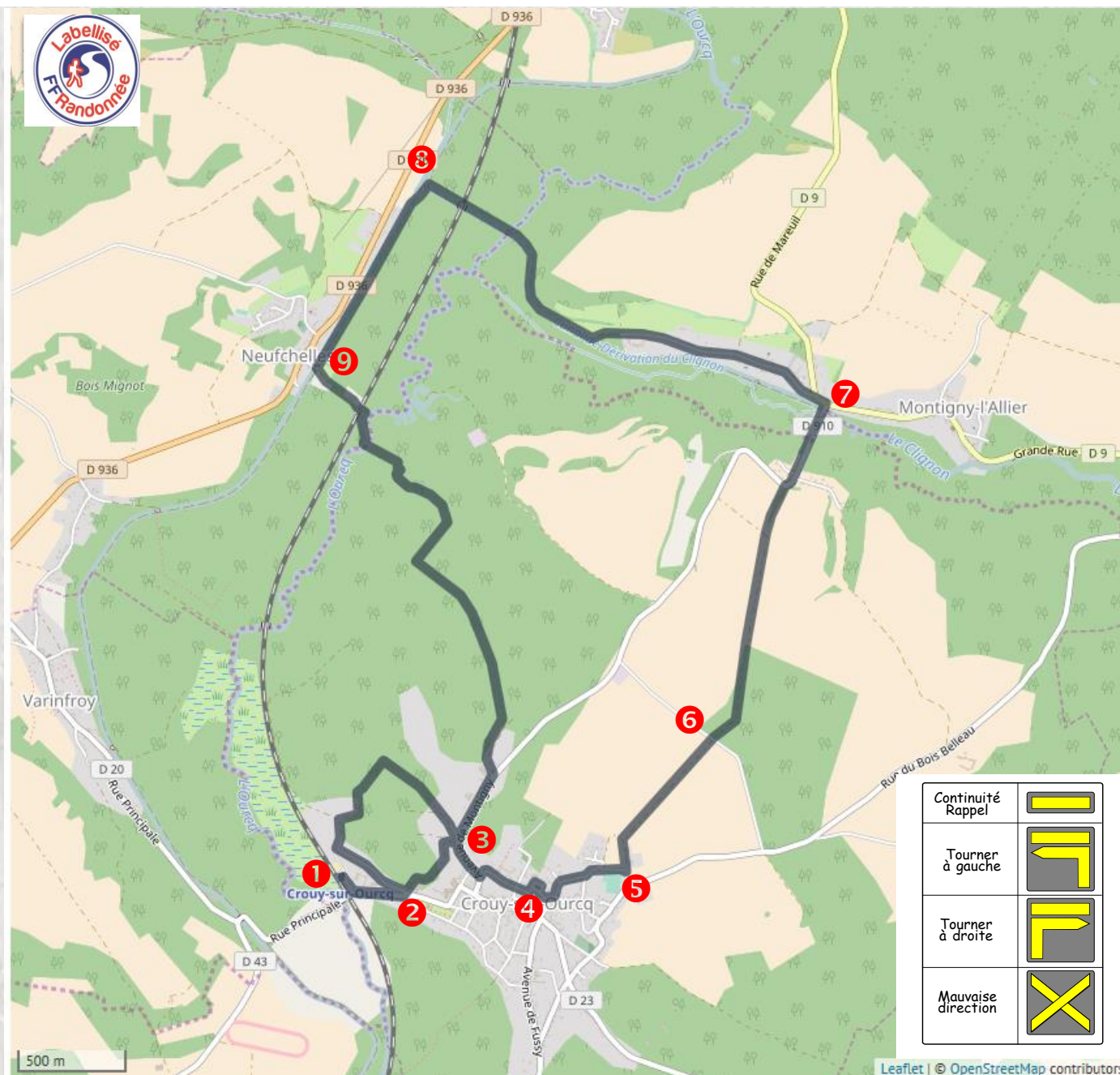
Moyen

Le Marais du Négando



- 1 Sortir de la gare à droite, prendre l'avenue de la gare à gauche.
- 2 Avant le carrefour, tourner à gauche, puis en face pour passer derrière le gymnase et aboutir sur la D 102.
- 3 Se diriger à droite vers le centre du bourg, prendre la rue Geoffroy à gauche, passer la poste et la mairie.
- 4 Avant la place du marché, emprunter à gauche la rue qui fait le tour de l'église et qui débouche devant le gîte. Plus haut, s'engager à gauche dans la cour Raphaël, puis monter vers le stade.
- 5 Tourner à gauche, puis emprunter le chemin à droite.
- 6 Traverser la route, poursuivre dans le bois de la Grande-Laye et descendre au hameau de La Chaussée. Prendre la D 102 à droite. Elle franchit la vallée du Clignon.
- 7 Après le pont, tourner à gauche, puis suivre la rue de Moisy à gauche. Après la commanderie, continuer à droite sur le chemin de halage du canal du Clignon. Il franchit l'Ourcq sur un pont-canal, qui passe sous la voie ferrée et débouche au bord du canal de l'Ourcq.
- 8 Longer ce dernier à gauche jusqu'au pont de Neufchelles.
- 9 Partir à gauche, franchir la voie ferrée, (**ATTENTION passage dangereux - prudence!**) bifurquer à droite puis utiliser la passerelle d'Arcole pour enjamber l'Ourcq. Poursuivre dans le marais. Le chemin vire à droite puis à gauche avant de monter dans le bois de la Garenne. A l'orée du bois, emprunter la D 102 à droite. A l'entrée de Crouy, tourner à droite, en angle aigu, traverser le bois, passer l'oratoire de Notre-Dame-du-Chêne, le manoir aux Quatre-Vents et déboucher sur l'avenue de la Gare.
- 2 Tourner à droite pour rejoindre le parking.

A Moisy, La Commanderie. Photo OT du Pays de l'Ourcq.



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les baliseurs bénévoles de la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez nous aviser en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".